

Martigny, juin 2022

Année scolaire 2022-2023

Chers Parents,

Votre enfant débutera une nouvelle année scolaire au CO d'Octodure de Martigny, le jeudi 18 août 2022. La direction et les professeurs se réjouissent de l'accueillir et mettront tout en œuvre pour que cela se passe bien. Il va sans dire que les enseignants comptent sur votre collaboration et vous serez toujours les bienvenus dans notre établissement.

L'organisation sera la suivante :

1. Rentrée scolaire

Vous pourrez prendre connaissance des listes de classes qui seront déposées sur le site internet de l'école (<https://www.comartigny.ch/listes-de-classes>) à partir du **mardi 16 août 2022**. Les listes seront accessibles à l'aide du mot de passe divulgué à votre enfant lors de la remise du livret scolaire, cela afin de répondre aux exigences en matière de protection des données.

Votre enfant est attendu à l'entrée de la salle de gymnastique du Midi, rue du Simplon 4C, **le jeudi 18 août 2022, à 07h55** (sous réserve de nouvelles directives et restrictions sanitaires, merci de consulter le site internet pour cela).

2. Horaires

Votre enfant suivra les horaires suivants :

Matinée : 07h55 – 11h30 (4 périodes de cours avec récréation)
Pause de midi : repas possible au CO sur inscription
Après-midi : 13h45 – 16h15 (3 périodes de cours)
Soir : 16h20 – 17h10 Etude surveillée facultative (lundi, mardi, jeudi)

3. Repas de midi

Votre enfant peut prendre le repas de midi à l'école (le prix est de **Fr. 12.—** par repas, montant englobant les frais de prise en charge entre 11h30 et 13h45, ainsi que les frais de participation à l'étude surveillée de midi).

Le restaurant scolaire accueille tous les élèves et propose donc ce service, selon les jours qui vous conviennent, afin de faciliter votre organisation professionnelle et familiale.

Les inscriptions annuelles se font directement sur le site internet de l'école (<https://www.comartigny.ch/restaurant-inscription>) en introduisant le mot de passe défini au point 1. Elles peuvent se faire dès maintenant mais au plus tard jusqu'au **jeudi 11 août 2022**.

Si votre enfant est inscrit au repas et qu'il souffre d'une allergie, nous vous prions de nous avvertir et de nous fournir un certificat médical.

4. Etude surveillée

Votre enfant peut s'inscrire à l'étude surveillée du soir. Cette inscription se fait également sur le site internet de l'école (<https://www.comartigny.ch/etude-inscription>) avec le mot de passe défini au point 1. Délai d'inscription au **vendredi 12 août 2022**.

Le prix de l'étude est de **Fr. 60.—** pour toute l'année. Ce montant est versé au surveillant de l'étude lors de la première séance ou versé à l'avance par E-Banking sur le compte du CO (CH76 0076 5001 0337 1020 6)

en précisant le nom et le prénom de l'enfant. Ce dernier est sous la responsabilité d'un surveillant de 16h20 à 17h10. L'élève inscrit s'engage pour l'année. Toute absence doit être justifiée via son carnet de communication/agenda.

5. Transport

Pour les titres de transport, les parents se renseignent directement auprès de leur commune respective. Pour les élèves de la commune de Martigny (Guercet et Chemin), les parents s'adressent à la Direction des écoles primaires de Martigny.

6. Frais de scolarité

Les nouvelles directives en matière de frais de scolarité précisent le partage des coûts entre les parents, le canton et les communes.

Pour toutes les activités à caractère obligatoire, aucun montant annuel ne sera demandé en principe aux parents.

7. Prévention SIPE

Des cours d'éducation sexuelle sont proposés aux élèves de 10CO et de 11CO. Ces cours sont en principe suivis par la totalité des élèves du CO et cette information est voulue par le département.

Le SIPE (sexualité – information – prévention – éducation) est mandaté par le SE pour offrir ce moment d'enseignement en présence de personnes spécifiquement formées en santé sexuelle.

Vous pouvez obtenir de plus amples précisions sur notre site internet. Si malgré toutes ces informations, vous ne souhaitez pas que votre enfant bénéficie de cet enseignement, nous vous demandons d'adresser un courrier à la direction en justifiant votre refus. Dans ce cas, l'enfant est placé sous votre responsabilité et regagne son domicile au moment du cours.

8. Matériel

Les parents fournissent pour leur enfant :

- le sac d'école (sac à deux bretelles demandé, sans inscription)
- la trousse (trousse neutre sans inscription)
- le nécessaire pour l'économie familiale (tablier et nourriture de base)
- les chaussures et les habits pour les activités sportives intérieures et extérieures
- le nécessaire pour doubler (matière non autocollante pour les livres transmissibles) et étiqueter les manuels et les cahiers

L'école fournit :

- l'agenda
- le premier cahier dans chaque branche
- un bloc de 100 feuilles A4 quadrillées
- un bloc A5 quadrillé
- les manuels de cours et les photocopies
- deux classeurs ainsi que les répertoires de séparation (à conserver pour toute la durée du CO)
- un porte-document/trieur (à conserver pour toute la durée du CO)
- un cadenas

Remarques

- 1) L'agenda de l'école sera offert à tous les élèves le premier jour (carnet de communication + carnet de devoirs et leçons). Il contient toutes les informations utiles et devra être consulté régulièrement. **Il est donc inutile d'acheter un agenda privé.**
- 2) Le matériel suivant n'est pas autorisé : typp-ex, marqueur indélébile.

Votre enfant sera muni du petit matériel obligatoire de base suivant :

	9CO	10CO	11CO
1 crayon à papier	x	x	x
1 gomme	x	x	x
1 taille-crayon	x	A conserver en 10CO-11CO	
1 stylo ou crayon rouge	x	x	x
2 surligneurs	x	x	x
1 stylo plume ou frixion à encre bleue effaçable avec cartouches de réserve	x	A conserver en 10CO-11CO	

1 paire de ciseaux	x	A conserver en 10CO-11CO
1 règle 30 cm	x	A conserver en 10CO-11CO
1 calculatrice (modèle TI 30)	x	A conserver en 10CO-11CO
1 rapporteur	x	A conserver en 10CO-11CO
1 compas	x	A conserver en 10CO-11CO
1 équerre	x	A conserver en 10CO-11CO
1 tube ou stick de colle	x	A conserver en 10CO-11CO
1 clé USB	x	A conserver en 10CO-11CO
Des écouteurs intra-auriculaires	x	A conserver en 10CO-11CO

Les parents sont responsables de procurer le petit matériel obligatoire nécessaire, soit à l'aide des chèques-familles, soit en s'adressant à l'administration communale de leur commune de domicile.

Les communes adresseront également un courrier aux parents pour information.

Il est à noter que le matériel détérioré ou perdu ainsi que les cahiers supplémentaires sont à la charge des parents.

9. Casiers

La structure des cours à niveaux oblige chaque élève à ranger ses livres dans un casier fermé. Votre enfant recevra le premier jour de classe un cadenas. En cas de perte, ce dernier sera facturé pour le prix de Fr. 10.—.

10. Plan de scolarité

Le plan de scolarité est déposé sur le site internet du CO à l'adresse mentionnée dans l'entête de ce courrier. Nous vous prions de le respecter strictement.

11. Coordonnées des parents

Nous vous demandons de mettre à jour vos coordonnées en vérifiant le document annexé à ce courrier et en y ajoutant votre adresse électronique. Ce document dûment corrigé et/ou complété est à rapporter au titulaire le premier jour de classe.

Tout en vous souhaitant un été marqué par la joie et la détente, nous vous présentons, Chers Parents, nos salutations distinguées.

Nicolas Theux

 Directeur CO d'Octodure